



Assemblée générale annuelle de parents – École Armand-Lavergne
11 septembre 2025 à 19h15

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de parents de l'école primaire Armand-Lavergne tenue le jeudi 11 septembre 2025 à 19h15 au gymnase de l'école située au 2600 rue Fletcher, Montréal, H1L 4C5

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE 19h25

Prise de présences : voir liste des présences jointes en annexe

Ouverture de l'assemblée par Madame Kanemy, présidente du CÉ, à 19h25. Elle coanime la rencontre avec monsieur Éric Duguay, directeur de l'école. Ensemble, ils souhaitent la bienvenue à l'ensemble des parents et les remercient de leur présence. Madame Imane Rahmouni propose l'ouverture de l'assemblée.

2. ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 19h30

IL EST PROPOSÉ PAR madame Véronique Kanemy que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé. Il est secondé par madame Imane Rahmouni.
La lecture de l'ordre du jour est faite par la présidente, madame Kanemy.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. DÉSIGNATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) D'ASSEMBLÉE

Monsieur Duguay propose madame Kanemy pour agir en tant que présidente de l'assemblée générale. Il est secondé par madame Loika Duchesne.

Adopté à l'unanimité

Présidente de l'assemblée madame Kanemy

4. DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par madame Kanemy **QUE** madame Sandra Thériault agisse à titre de secrétaire d'assemblée. Il est secondé par madame Loika Duchesne

Adopté à l'unanimité

Secrétaire de l'assemblée générale : madame Sandra Thériault

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE PARENTS TENUE EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ par madame Kanemy que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de parents du 12 septembre 2024 soit adopté. Il est secondé par madame Imane Rahmouni.

Adopté à l'unanimité

Le procès-verbal du 12 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

6. CONSTATATION DE LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE

L'avis de convocation a été transmis en conformité avec *l'article 47 de la Loi sur l'instruction publique*.

7. PRÉSENTATION DE LA CAPSULE D'INFORMATION SUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

<https://www.cssdm.gouv.qc.ca/conseils-comites/conseil-etablissement/>

En appui à la capsule d'information projetée à l'assemblée, madame Kanemy prend la parole afin d'ajouter quelques commentaires qui expliquent davantage le fonctionnement et le rôle d'un Conseil d'établissement.

8. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Madame Kanemy fait la présentation de quelques faits saillants du rapport annuel du Conseil d'établissement. Voir le rapport annuel 24-25 en annexes.

9. NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) D'ÉLECTION

IL EST PROPOSÉ par madame Kanemy, secondé par madame Éliane Jobin, que monsieur Éric Duguay agisse à titre de président d'élection.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Éric Duguay est désigné comme président d'élection.

10. ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION

Monsieur Duguay explique le vote et les postes à combler pour la prochaine année. Il invite les gens à se présenter avant le vote aux autres parents.

Le président d'élection demande si des gens s'opposent à un vote à main levée (au besoin) compte tenu du nombre de personnes dans l'assistance. Le vote ne sera pas nécessaire puisque le nombre de personnes qui se présentent ne le justifie pas.

Adopté à l'unanimité

L'assemblée n'a pas à procéder au vote à main levée.

11. ÉLECTIONS DES MEMBRES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

- **3 postes à combler pour un mandat de 2 ans**
- **2 postes à combler pour un mandat d'un an.**

Dévoilement des résultats

Les 3 membres élus sont :

1^{er} mandat de deux ans : madame **Samah Aggoun**

2^e mandat de deux ans : madame **Houda Benyahya**

3^e mandat de deux ans : madame **Aida Garrido**

1^{er} mandat d'un an: Madame Véronique Kanemy

2^e mandate d'un an: Madame Éliane Jobin

12. ÉLECTIONS DES PARENTS SUBSTITUTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit l'élection d'au moins 2 substituts au Conseil d'établissement pour remplacer les membres qui ne peuvent participer à une séance et qu'il ne peut y avoir plus de membres substituts que de représentants parents;

- **2 postes à combler pour un mandat d'un an**

Dévoilement des résultats :

Les deux membres substituts élus sont : **madame Sadia Illourmane et Madame Imane Rahmouni**

13. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

CONSIDÉRANT que l'assemblée doit élire un représentant au comité de parents parmi les représentants des parents au conseil d'établissement;

Un vote parmi les 3 parents élus au CÉ pour le représentant

Un représentant par CÉ des écoles du CSSDM, une rencontre par mois. Il est la courroie de transmission de l'information entre le CSS et l'école. Il y a 200 membres dans le comité.

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées;

Dévoilement du résultat :

Madame Houda Benyahya est élue par acclamation comme représentant du comité de parent.

14. ÉLECTION D'UN SUBSTITUT POUR SIÉGER AU COMITÉ DE PARENTS

CONSIDÉRANT que l'assemblée souhaite élire un substitut au représentant au comité de parents parmi les représentants des parents au conseil d'établissement;
Un vote parmi les 4 autres parents élus au CÉ pour le substitut

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées;

Dévoilement des résultats :

Madame Aida Garrido élue par acclamation comme membre substitut pour siéger au comité de parents

15. FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS

CONSIDÉRANT que l'assemblée doit déterminer souhaite former un organisme de participation des parents (ci-après, « **OPP** »). **CONSIDÉRANT** qu'elle doit en déterminer le nom, la composition, les règles de fonctionnement et en élire les membres; **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Duguay qu'un OPP soit créé. **Un vote est tenu.**

Adopté à l'unanimité.

IL EST PROPOSÉ de nommer l'OPP de la manière suivante : **OPPAL**

Adopté à l'unanimité

L'organisme participatif des parents de l'école Armand-Lavergne portera le Nom :
OPPAL

COMPOSITION DE L'OPP :

Liste des parents intéressés à devenir membres de l'OPPAL : Les parents intéressés manifesteront leur intérêt et donneront leur nom à monsieur Duguay. Il communiquera avec eux par la suite. Maximum de 15 parents avant de faire une élection.

Approuvé par madame Aggoun Samah

Personnes intéressées : madame Sadia Illourmane, madame Mentsidie Rachel Liliane, madame Aida Garrido, madame Imane Rahmouni, madame Aggoun Samah

16. POINT D'INFORMATION

16.1. Mot de la direction

Monsieur Duguay, référence à la présentation du début de la rencontre.

17. PAROLE AU PUBLIC – PÉRIODE DE QUESTIONS

18. VARIA – POINTS DIVERS

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée prend fin. Il est 19h57

Levée de l'assemblée proposée par Madame Kanemy.

Président (e) direction, le cas échéant

Samcha Shéniault

Secrétaire d'assemblée